

Litige de facture avec edf suite erreur de leur part

Par millo, le 17/04/2009 à 06:34

Bonjour,

J'ai demandé à EDF de me brancher le courant en 6Kw, il m'ont branché par erreur en 24 Kw et s'en sont apperçu au bout de deux ans au moment d'un changement de disjoncteur.

Aujourd'hui, il veulent me faire payer ces 2 ans en 24 Kw soit plus de 1000€ !!!

Evidement, je ne suis pas d'accord, ayant demandé un branchement en 6Kw et non 24 et n'étant pas à l'origine de cette erreur dans leur organisation. Je n'ai d'ailleurs eu que de trés faible consomations qui sont à jours de reglement.

Aujourd'hui, il veulent me mettre en recouvrement, suis-je dans mes droits en refusant de payer cette facture ? Et que dois-je faire ?

merci

S.MILLOCHAU